

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : GRUCKER Alain, EHRHART Yves, Adjoint,

Mme TSCHUDY Isabelle est venue au point Locations précaires 2018, MM. KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, Mme DITTLO Elodie, MM. FRANCK Michel, DESCHAMPS Joël, SONNTAG René et FRITSCH Hubert

Absente excusée : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra,

## **27. Adoption du procès-verbal du 30 août 2018**

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2018 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

## **28. Déclaration d'Intention d'Aliéner**

La Commune a transmis à la Communauté de Communes les déclarations d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant les ventes :

- Section n° 01 parcelle n° 105 – 111 Rue du Four – Bâti sur terrain propre, superficie 455 m<sup>2</sup>,
- Section n° 01 parcelle 499/97 – 118 Rue Principale - Bâti sur terrain propre, superficie 153 m<sup>2</sup>.

## **29. Locations précaires 2018**

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations antérieures et notamment celle des 30 septembre 2013, 27 octobre 2014, 6 octobre 2015, 12 septembre 2016 et 11 octobre 2017,

Après délibération,

DÉCIDE de reconduire la mise à disposition des terrains suivants pour un an soit du 11 novembre 2017 au 10 novembre 2018 :

- Lieudit « Hintergartfeld » section n° 9 parcelle n° 149, 9.19 ares à Mme GRUCKER Fabienne (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelle n° 36, 9.87 ares à M. HERRMANN David (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 39 – 40 – 41 et 91, 29.63 ares à M. WELTER François 48 Rue Principale Goxwiller – gendre de M. BEINER Pierre de Bourgheim (1.45 € l'are),
- Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 57 - 64 – 66 – 69 – 71 – 74 – 75 – 81 – 82 – 83 – 84 – 248/145 – 146, 46.23 ares à M. ROTH Jean-Marie. (0.76 € l'are),
- Lieudit « Traenkweg » section n° 28 parcelle n° 34, 63.72 ares à M. ROTH Jean-Marie (0.76 € l'are),
- Lieudit « Stiermatt » section n° 15 parcelles n° 121 et 122, 34.60 ares à M. ALIAGA Loïc de l'EARL Ferme du Moulin de BOURGHEIM (1.45 € l'are),
- Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 137 – 138 – 139, 7.26 ares à M. GRUCKER Christian (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 222 et 223, 6.19 ares à la SDF HESS Jean-Paul et Didier (1.45 € l'are),
- Lieudit « Schablochreben » ban de Bourgheim, section n° 8 parcelle n° 637 de 12.55 ares à M. ALLIAGA Loïc de Bourgheim (1.45 € l'are).

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

L'indemnité de mise à disposition est inchangée depuis 1999.

Adopté à l'unanimité.

## 30. Ventes immobilières

### A. Cessions - 57 Rue Principale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancé concernant les ventes 57 Rue Principale :

- Cour et bâtiment, l'acte de vente a été signé entre la Commune et Monsieur CROMER Nicolas, la somme de 181 000.00 € a été virée sur le compte de la Commune.
- Jardin de l'école et préau, l'acte de vente a été signé entre la Commune et Madame ROTH Sylke, la somme de 41 400.00 € a été virée sur le compte de la Commune.

### B. Demande de cession anticipée et partielle d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
1	329	58 rue Principale	14,44 ares
1	332	59 rue Principale	3,11 ares

VU la convention pour portage foncier signée en date du 7 janvier 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 4 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 5 mars 2014 ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 4 mars 2018 ;

VU le procès-verbal d'arpentage provisoire du 16 août 2017 du cabinet ANDRES divisant la parcelle 329 en deux parcelles distinctes de 10,53 ares ((B)/329) et de 3,91 ares ((A)/329) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace de procéder à la cession partielle et anticipée du bien porté, à savoir une surface bâtie de 3.91 ares ((A)/329) à détacher de la parcelle cadastrée section 1 n° 329, et la parcelle section 1 n° 332 pour une surface de 3.11 ares au prix global de 103.000.00 € (cent trois mille euros) au profit de Monsieur WILPERT Yann ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à signer un compromis et un acte de vente notarié en ce sens ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à constituer :
  - une servitude de passage de tous réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, internet...) à la charge des parcelles cadastrées section 1 n° 332 et section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds servants)
  - une servitude de débord de toit à la charge du bien vendu soit la parcelle numéro provisoire (B)/329 (fonds servant), et au profit de la parcelle cadastrée section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds dominant).

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

- CHARGE et AUTORISE Madame Suzanne LOTZ, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **C. Déclassement – Accès 57 – 58 – 59 Rue Principale**

L'accès aux 57 – 58 et 59 Rue Principale section 1 parcelle 352 est inscrit au cadastre sous Commune de Goxwiller pour ses chemins et cours d'eau publics.

Madame le Maire propose de déclasser cette parcelle étant donné que tous les réseaux y figurent.

### **31. Groupe scolaire**

#### **a) Lot n° 05 Menuiseries extérieures Alu : ATALU**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux la demande de paiement des pénalités de retard déduites lors des dernières situations (factures) de l'entreprise ATALU, lot n° 05 menuiseries extérieures alu, soit la somme totale de 26 600.00 € consécutives au retard de livraison de baies vitrées, de mise aux normes de sécurité de la signalisation des vitrages bien après l'inauguration de l'école, des frais supplémentaires pour la location des échafaudages et de sécurisation du site et l'absence d'un représentant de la société lors des réunions de chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir les pénalités de retard pour la somme de 26 600.00 € de l'entreprise ATALU en se référant à l'acte d'engagement signé par les deux parties, ainsi que les retards engendrés par les livraisons hors délai.

Adopté à l'unanimité.

#### **b) Informations diverses**

Madame le Maire signale le paiement du solde des subventions :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) soit 163 800.00 €,
- Travaux Divers d'Intérêts Local (TDIL) soit 3 800.00 €.

### **32. Comptes rendus d'activités 2017**

#### **A. SDEA – Eau potable**

Le compte-rendu d'activités 2017 « Eau potable » du SDEA a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

#### **B. SDEA – Assainissement**

Le compte-rendu d'activités 2017 « Assainissement » du SDEA a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

#### **C. SMICTOM d'Alsace Centrale**

Le compte-rendu d'activités 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

### D. Electricité de Strasbourg

Le compte-rendu d'activités 2017 d'Electricité de Strasbourg a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

### E. Syndicat Mixte Ehn/Andlau/Scheer

Le compte-rendu d'activités 2017 du Syndicat Mixte Ehn/Andlau/Scheer a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

## 33. Recensement Population 2019

### a) Recrutement des agents recenseurs

La Commune recrute deux agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Discrétion, neutralité, sérieux, ordre, méthode, disponibilité et ténacité sont les maîtres mots de l'agent recenseur. Les futurs agents recenseurs seront formés début janvier pour être opérationnels le 17 janvier 2019.

Les candidatures sont à déposer en Mairie de Goxwiller.

### b) Indemnités

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ALLOUE une rémunération nette aux agents recenseurs de 1.00 € par fiche de logement récoltée et 1.30 € par bulletin individuel, les charges salariales et patronales seront calculées selon la rémunération,
- PRÉVOIT la dépense au Budget Primitif 2019 compte 6413.

Adopté à l'unanimité.

### c) Coordinateur communal

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2018 proposant Monsieur GRUCKER Alain comme coordinateur communal,

Le Conseil Municipal,

- DEMANDE que Monsieur GRUCKER Alain soit nommé coordinateur communal pour le recensement de la population 2019.

Adopté à l'unanimité.

## 34. Divers

### a) Urbanisme – Déclaration Préalable déposée par Monsieur LOTZ Christian

Monsieur LOTZ Christian a déposé une déclaration préalable pour des travaux de ravalement de façades, pour ne pas être en porte à faux avec sa fonction d' élu, Madame le Maire propose que Monsieur GRUCKER Alain, adjoint au Maire soit l' élu en charge de délivrer l' autorisation urbanistique.

# COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

Le Conseil Municipal,

- DESIGNER Monsieur GRUCKER Alain, Adjoint au Maire, comme élu en charge de délivrer l'autorisation urbanistique pour la DP 067 164 18 R0012 au nom de Monsieur LOTZ Christian.

Adopté à l'unanimité.

## **b) S.N.C.F. – entretien du fossé et des abords de la gare**

La Commune de Goxwiller a demandé par courrier l'entretien du fossé et du grillage le long des espaces verts longeant la voie ferroviaire. La S.N.C.F. a pris note de la demande communale.

## **c) Préfecture – enquête gestion des infrastructures ferroviaires**

La Préfecture a envoyé un courrier demandant une enquête concernant la gestion des infrastructures ferroviaires, état des lieux à faire.

## **d) Espace vert – Ruelle de l'Eglise**

Suite au décès de Monsieur HAUG Théodore, sa famille demande si la Municipalité serait intéressée par l'acquisition du terrain cadastré section 1 parcelle 127 de 2.90 ares Ruelle de l'Eglise actuellement zone espace vert entretenue par la commune.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'entreprendre les pourparlers.

## **e) Ramassage de papier et vieux cartons**

Les écoles organisent le ramassage de vieux papiers et cartons comme chaque année au bénéfice de leurs coopératives, le 24 et 25 novembre 2018.

## **f) Stationnement**

Madame le Maire a fait lecture d'une lettre d'un administré relatant des faits survenus à sa voiture lors d'un stationnement Rue Principale :

- Pare-brise souillé par des excréments,
- Peinture, lasure jetée sur la voiture avec des heures de nettoyage
- Exemples en autres ...

Le courrier a été transmis à la Gendarmerie.

Il est rappelé que les places de stationnement matérialisées rue Principale ne sont pas privatives, ni la propriété des riverains adjacents.

Des stationnements abusifs ont été constatés :

- Rue Principale : une voiture en panne depuis quelques semaines,
- Sur le bas-côté de la RD 1422 : une Peugeot 307,
- Sur le parking de la gare : une Opel Zafira dont les pneus sont crevés.

La gendarmerie en a été informée.

## **g) Recherche terrain pour Accueil petite enfance**

Madame KRIEG est passée en Mairie pour connaître les terrains à vendre pour la réalisation d'un projet d'Accueil Petite Enfance, la Commune n'ayant pas de terrain à vendre.

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 15 octobre 2018

-----10.2018-----

### **h) Gens du voyage**

Depuis dimanche une communauté de gens du voyage occupent la zone d'activités du Piémont, du terrain privé ainsi que la voirie et les espaces verts, la gendarmerie d'Obernai, la Sous-Préfecture, la Communauté de Communes du Pays de Barr ainsi que la Commune de Valff sont prévenues.

En principe, ils resteront sur les lieux jusqu'à fin du mois.

Suivent les signatures au registre  
Copie certifiée conforme

Le Maire :

Suzanne LOTZ